

Résumé citoyen du rapport de mise en œuvre

Programme de Développement
Rural Aquitaine

2017

LA RÉGION
ET L'EUROPE
AGISSENT ENSEMBLE
POUR VOTRE TERRITOIRE



Le rapport de mise en œuvre 2017 (RAMO) du PDR
Aquitaine vient dresser un bilan d'étape pour la
programmation 2014-2020.

Le RAMO 2017 couvre la période 2014-2016.

Ce document synthétise son contenu.

Région Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux

05 57 57 80 00

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

Le Programme de Développement Rural Aquitaine

La Commission Européenne a approuvé le 7 août 2015 un Programme de Développement Rural Aquitaine (PDRA) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région Nouvelle-Aquitaine avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Les aides prévues par le programme participent à l'atteinte des objectifs de la PAC et de la stratégie « Europe 2020 »

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement d'un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Il contribue au développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la P.A.C, le soutien en faveur du développement rural, au travers du PDRA et des **13 mesures** qu'il propose, contribue à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Les aides se déclinent autour de six priorités Européennes

L'UE soutient des projets visant à répondre à **6 objectifs prioritaires**, regroupant pour chacun d'eux des dispositifs déclinés en Aquitaine :

- ☆ Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation (Priorité 1);
- ☆ Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts (Priorité 2) ;
- ☆ Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques (Priorité 3);
- ☆ Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes (Priorité 4);
- ☆ Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone (Priorité 5);
- ☆ Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales (Priorité 6).

En bref, le PDRA c'est...

- ☞ **Une zone géographique** : le territoire aquitain ;
- ☞ **Un budget 2014 – 2020** : 595,3 millions d'euros d'aides du FEADER, et si l'on intègre les aides publiques en cofinancement une **dépense publique totale d'1,029 milliard €**
- ☞ **Des Secteurs d'activités économiques**: Agriculture, Forêt, Agroalimentaire, Développement rural
- ☞ **Des porteurs de projet** : Organismes publics et privés
- ☞ **Des dispositifs d'aides** : 47 dispositifs d'aides « ouverts ».

Résultats après 3 ans de mise en œuvre

Le rapport de mise en œuvre 2017 (RAMO) du PDRA vient dresser un bilan d'étape pour ce début de programme.

Malgré une adoption tardive du PDRA (août 2015), le « volet transitoire » en 2014 a rendu possible la continuité du soutien au développement rural entre les deux périodes (2007-2013 et 2014-2020).

Un important travail d'instrumentation, amorcé avant l'adoption du PDRA, a permis d'engager et de mettre en paiement **19 types d'opérations**.

Chiffres clés sur les aides attribuées

16 678 opérations « engagées » durant les années 2014 et 2015 ont déjà pu être menées à leur terme avant la fin 2016.

Ces projets ont ainsi bénéficié d'aides publiques (FEADER et cofinancements) à hauteur de 147 millions d'euros versés aux bénéficiaires :

- ✓ **8** groupements de producteurs soutenus dans la promotion de leurs signes de qualité soit près de **775 000 €** d'aides versées (mesure 3.2- Activités d'information et de promotion) ;
- ✓ **423** projets d'investissement dans les exploitations agricoles, soit **13 M€** d'aides versées (mesure 4 - Investissements physiques);
- ✓ **289** installations d'agriculteurs accompagnées, soit **5 M€** d'aides versées (mesure 6.1- Dotation jeunes agriculteurs);
- ✓ **22** projets soutenus au titre de la prévention contre les incendies pour **1 044** hectares de forêt couverts soit **710 000 €** d'aides versées (mesure 8.3 - Prévention des dommages causés par les incendies) ;
- ✓ **27 245** hectares de forêt reconstitués, soit **33 M€** d'aides versées pour **1 273** propriétaires sinistrés (mesure 8.4 réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis));
- ✓ **17** entreprises de travaux forestiers soutenues pour l'acquisition de nouveaux équipements soit **655 000 €** d'aides versées (mesure 8.6 - Investissements dans les techniques forestières) ;
- ✓ **2 484** agriculteurs soutenus dans leur démarche environnementale soit **9,1 M€** d'aides versées (mesures 10.1 – Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques) ;
- ✓ **11 957 paiements effectués** auprès d'exploitations en zone de handicap naturel soit près de **89 M€** d'aides versées (mesure 13

- Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques).

Bilan d'étape

Ce RAMO 2017 comprend une partie consacrée aux questions évaluatives posées par l'Europe. Les réponses ont été élaborées avec l'accompagnement d'un professionnel de l'évaluation. Une méthodologie commune d'évaluation respectueuse des spécificités du territoire a ainsi été réalisée. Elle permettra de mieux apprécier les effets du programme.

Enjeux pour 2017-2020

Le PDRA s'inscrit dans un cadre financier et réglementaire pluriannuel. Toutefois, il doit tenir compte de l'évolution des enjeux du territoire, et notamment de la nouvelle configuration de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nouvelle-Aquitaine : trois programmes à harmoniser

La fusion des anciennes Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes a nécessité une coordination des programmes

européens afin d'assurer aux bénéficiaires potentiels, des aides adaptées à leur situation au sein de la nouvelle grande Région. Une **harmonisation** des trois PDR a fait l'objet d'une concertation des partenaires à l'échelle de la grande Région et des dispositifs ont déjà pu être modifiés pour tenir compte du nouveau territoire.

Un outil fourni par l'Agence de Services et de Paiements à mettre à disposition de tous les dispositifs pour le paiement des aides attribuées

Pour cette période de programmation, la mise en place progressive du système informatique a entraîné un ralentissement dans le démarrage du PDRA. Tous les types d'opération n'ont donc pas pu être mis en œuvre.

19 dispositifs ont pu déjà être intégrés dans le système d'information afin de permettre le paiement des bénéficiaires.

Transparence

La Région Nouvelle Aquitaine souhaite mobiliser tous les canaux de diffusion, y compris les réseaux sociaux, afin d'informer les bénéficiaires potentiels en amont et tout au long de la mise en œuvre du programme :

👉 <http://www.aquitaine.fr/actions/europe-international2/europe-2014-2020/chiffres-cles>

👉 <https://fr-fr.facebook.com/Europeennouvelleaquitaine>

👉 Bientôt : site internet « L'Europe en Nouvelle-Aquitaine »